

Questions orales

cher sur la ratification de l'accord avec tous les rajustements possibles dans un accord parallèle.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, tous les Canadiens se réjouissent de toute proposition susceptible d'aider à débloquer l'impasse constitutionnelle qui persiste.

La première obligation, à notre avis, du premier ministre du Canada, est de faire part à la Chambre des communes de toute initiative qu'il envisage pour aider à résoudre la crise.

Quand le gouvernement entend-il respecter la tradition de notre système parlementaire britannique et présenter aux représentants élus de la population des propositions susceptibles de régler la grave crise constitutionnelle actuelle?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'en suis pas sûr, mais le député suggère-t-il que le premier ministre ne s'engage pas dans une discussion sur ce sujet très important avec la population du Canada?

Il y a déjà eu de nombreux premiers ministres qui se sont adressés à l'ensemble des Canadiens, la pratique est bien établie. Je pense à un premier ministre, notamment, qui a souvent eu recours à la télévision pour s'adresser à la population canadienne. Le premier ministre n'a pas du tout évité d'aborder la question à la Chambre des communes et il n'a toujours pas l'intention de s'esquiver.

• (1420)

Nous estimons évidemment que lorsque des initiatives seront prises, elles seront présentées à la Chambre des communes et les députés auront la possibilité d'exprimer leur point de vue et d'en discuter.

Il serait juste de dire que le premier ministre a été présent à la Chambre des communes pour débattre de la question du lac Meech et pour répondre aux questions sur ce sujet chaque fois que l'opposition a voulu poser des questions. Je suis convaincu que l'initiative prise aujourd'hui permettra de réaliser des progrès. Nous aurons sans aucun doute de nombreuses occasions de discuter de

cette importante question à la Chambre des communes pendant les jours qui viennent.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, dois-je rappeler au vice-premier ministre que nous vivons en régime démocratique et non présidentiel? Nous aimerions qu'on mette en place un mécanisme de consultation sur cette question.

[Français]

Monsieur le Président, le premier ministre nous a dit hier qu'il nous ferait connaître sa réponse aux propositions McKenna, à la télévision. Il a donc maintenant eu le temps d'examiner la proposition du premier ministre du Nouveau-Brunswick, ainsi que les propositions de tout autre premier ministre des provinces. Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si le premier ministre du Canada a l'intention de convoquer une réunion des premiers ministres provinciaux, d'inviter ceux-ci à une table commune afin de discuter de cette question, dans l'espoir de trouver une solution à notre problème constitutionnel?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je respecte mon collègue, mais je regrette qu'il cherche à amorcer un débat partisan sur la question de savoir si le premier ministre devrait ou non s'adresser à la nation sur le réseau national de télévision.

Si ma mémoire est fidèle, un ancien premier ministre a paru au réseau national de télévision à six ou sept reprises pour parler, entre autres choses, du projet des six et cinq, de la Constitution et de la Loi sur les mesures de guerre.

Je suis étonné que le député reproche au premier ministre de communiquer directement avec les Canadiens, car ce dernier a souvent soulevé et débattu cette question à la Chambre des communes.

Quant aux intentions du premier ministre, le député sera ravi d'apprendre qu'il va probablement proposer des mesures constructives pour donner suite à l'initiative de M. McKenna. Comme cela devrait nous aider à sortir de l'impasse, nous pourrions alors solliciter l'appui et la collaboration de tous les députés, y compris celui qui a posé la question.